

## TITULAIRES DE PERMIS : CONNAISSEZ VOS RESPONSABILITÉS !

Si vous avez besoin d'un permis pour construire ou démolir à Boston, vous avez des responsabilités en vertu de l'ordonnance sur la sécurité des constructions.

- Les titulaires de permis doivent soumettre un affidavit sur le plan de sécurité du site, une déclaration sous serment certifiant qu'ils ont préparé et mettront en œuvre un plan de sécurité du site spécifique au projet qui définit les protections prévues contre les dangers potentiels. Le titulaire du permis doit également attester que son projet sera conforme à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité de l'OSHA.
- Les titulaires de permis doivent disposer d'un plan de surveillance de la sécurité du site pour mettre en œuvre leur plan de sécurité du site. Le plan de surveillance doit inclure une orientation sur la sécurité du site, dans une langue que les travailleurs comprennent, ainsi que des réunions de sécurité avant le quart de travail.

**Veillez noter :** Les réunions d'orientation et de pré-quart ne remplacent pas la formation requise en matière de santé et de sécurité.

- Les titulaires de permis doivent désigner un coordonnateur de la sécurité du chantier certifié OSHA 30 pour les projets de construction de plus de 50 000 pieds carrés ou les projets de démolition de bâtiments de 4 étages ou plus.



## QUOI D'AUTRE ?

Retrouvez l'ordonnance complète et des ressources supplémentaires, y compris des informations sur les outils et les formations en matière de sécurité dans les constructions, sur [boston.gov/construction-safety](https://boston.gov/construction-safety)

## DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

✉ [isd@boston.gov](mailto:isd@boston.gov)

☎ 617-635-5300

CITY of **BOSTON**

# Opérations de Construction et démolition

*Tout le monde mérite un environnement de  
travail sûr*



Inspectional Services



Worker  
Empowerment

« Les travailleurs méritent de se sentir **en sécurité** et **protégée** pendant le travail. Je suis fière d'avoir signé notre ordonnance sur les opérations de construction et de démolition sûres qui **donne la priorité à la santé et à la sécurité de nos travailleurs.** »

- La maire Michelle Wu

## QU'EST-CE QUE L'ORDONNANCE SUR LA SÉCURITÉ DES CONSTRUCTIONS ?

À compter du 1er décembre 2023, l'Ordonnance sur les opérations de construction et de démolition sûres exigera que les sites de construction et de démolition de Boston qui demandent un permis auprès du Département des services d'inspection soumettent un affidavit sur le plan de sécurité du site, organisent des orientations sur la sécurité du site et des réunions de sécurité avant le quart de travail, et nomment un coordonnateur de la sécurité du chantier sur des projets plus importants.

Le but de l'ordonnance est de garantir que toutes les opérations de construction et de démolition dans la ville de Boston soient menées de manière à protéger la santé, le bien-être et la sécurité des travailleurs et du public.

## OUVRIERS DU B TIMENT : CONNAISSEZ VOS DROITS!

- Chaque chantier de construction et de démolition à Boston doit disposer d'un plan de sécurité du site spécifique au projet qui décrit les dangers potentiels sur le site et les procédures de sécurité en place. Le plan doit être mis à jour annuellement et/ou si les conditions sur le site changent.
- Les travailleurs doivent recevoir une orientation sur la sécurité du site sur le plan de sécurité du site dans une langue qu'ils comprennent. Les travailleurs doivent également assister aux réunions de sécurité avant le quart de travail.
- Les travailleurs sur des projets de construction de plus de 50 000 pieds carrés ou sur des projets de démolition de plus de 4 étages doivent avoir accès à tout moment à un coordonnateur de la sécurité du chantier.

Si votre employeur n'a pas fourni ces protections, vous pouvez déposer une plainte auprès du Service d'inspection en appelant le **617-635-5300** ou par e-mail à l'adresse **isd@boston.gov**.

La loi sur la sécurité et la santé au travail (OSHA) donne à tous les travailleurs le droit à un lieu de travail sûr. Les employeurs doivent maintenir le lieu de travail exempt de risques connus pour la santé et la sécurité. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès de l'OSHA sans crainte de représailles. Pour déposer une plainte, appelez le **800-321-6742** ou visitez **osha.gov/workers/file-complaint**.

## APPLICATION

Le département des services d'inspection de la ville de Boston peut émettre des infractions, arrêter les travaux, révoquer les permis et imposer des amendes allant jusqu'à 300 \$ aux titulaires de permis, aux promoteurs, aux entrepreneurs généraux/maîtres d'œuvre et aux sous-traitants qui ne respectent pas l'ordonnance.

